



# Société de sauvetage du Vully Traversée du lac de Morat 2019

## Information générales

La société de sauvetage du Vully organise sa 41<sup>ème</sup> traversée du lac. Une traversée du lac à la nage comporte toujours des risques et nous vous prions de prendre connaissance du règlement et des mesures de sécurité, avant de vous inscrire.

### Date

28 juillet 2019

### Parcours



Le parcours de 3,0 km relie la plage communale de Meyriez et la plage communale de Môtier. Le parcours est balisé par cinq bouées orange, avec une porte de passage obligatoire au milieu du lac. Sur le dernier tronçon, le clocher de l'église de Môtier vous servira de repère.



# Société de sauvetage du Vully Traversée du lac de Morat 2019

## ***Demi-traversée***

Il est possible de faire la demi-traversée. Pour des raisons logistiques, le nombre de participants est limité à 18. Les frais d'inscription sont identiques.

## ***Horaire***

07:30 ouverture du bureau de course  
09:00 dernier délai pour confirmation d'inscription  
09:15 fermeture du bureau de course  
09:40 briefing  
10:00 départ

## ***Catégories***

- Femmes > 16 ans
- Hommes > 16 ans

Les personnes mineures peuvent prendre le départ si l'un des parents ou le représentant légal signe l'inscription.

Le nombre de participants maximum est de 350.

## ***Effets personnels***

Au départ, vous pouvez déposer vos effets personnels dans le bus qui se trouve sur le parking. A l'arrivée, le bus sera stationné non loin de la plage de Môtier. La société décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

## ***Frais d'inscription***

25.- CHF, payable en avance sur le compte suivant :  
CH54 0026 0260 3237 72M2 V, Swen Rügsegger.

L'inscription est définitive une fois le paiement reçu. En cas d'annulation de la traversée, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

## ***Délai d'inscription***

Il est uniquement possible de s'inscrire via internet. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 14.07.2019, 24:00.

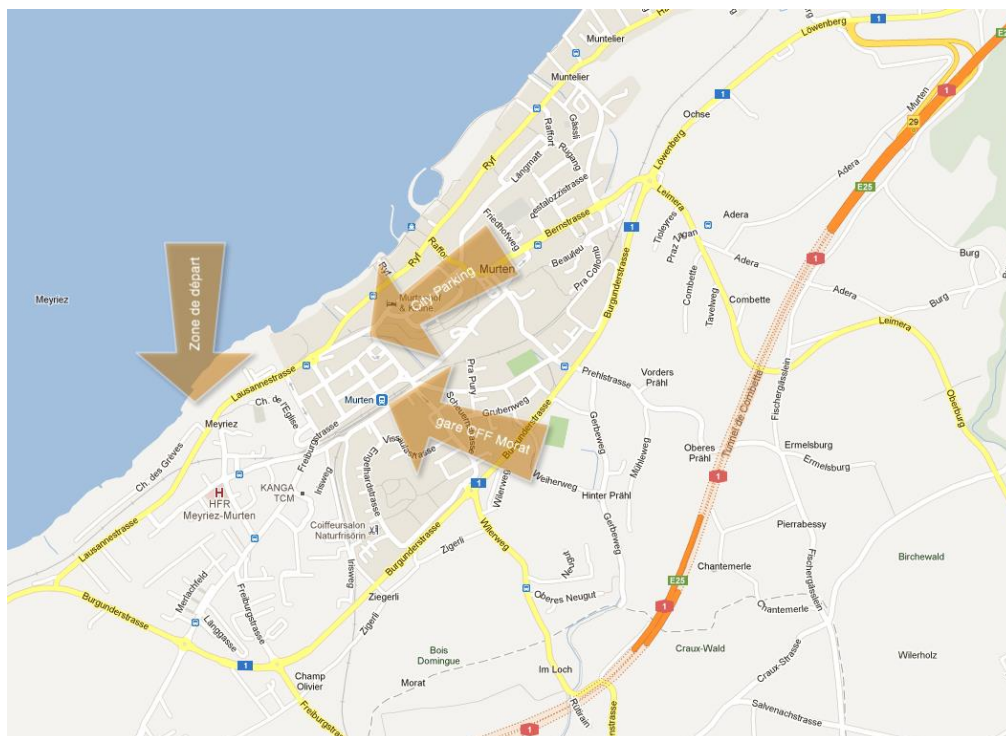


# Société de sauvetage du Vully Traversée du lac de Morat 2019

## Informations tenue ou annulation de la traversée

Les informations seront disponibles sur notre site internet.

## Zone de départ - Meyriez



La zone de départ se situe à la plage communale de Meyriez, entre la piscine de Morat et l'hôtel "Le Vieux Manoir".

Nous conseillons vivement d'utiliser les transports publics. La gare CFF de Morat se situe à 10 minutes de la zone de départ.

Si vous venez tout de même en voiture, veuillez utiliser le "City Parking" à Morat qui se trouve à 10 minutes de marche de la zone de départ. Le parking de la piscine de Morat sera fermé.



# Société de sauvetage du Vully Traversée du lac de Morat 2019

## **Zone d'arrivée – Môtier**



La zone d'arrivée se situe à la plage communale de Môtier. Le restaurant du Port et l'église sont d'excellents points de repère.

Les possibilités de parking proches sont limitées. Il se peut que vous deviez parquer votre véhicule assez loin de la zone d'arrivée.

A l'arrivée vous trouverez, comme d'habitude, une cantine avec boissons et subsistance. Nous nous réjouissons de vous accueillir à Môtier et vous souhaitons une bonne traversée!

## **Retour à Meyriez ou Morat**

Le transport de retour de Môtier à Meyriez sera assuré avec le bateau de la société. Le premier départ se fera aux environs de 14h00. Un service régulier de navigation opère entre Môtier et Morat (départ 11:35, arrivée 11:50 ou départ 13:25, arrivée 13:40).

La société de sauvetage du Vully